

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 25 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260702-CA202607-DEL12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

**Nombre de conseillers**

en exercice 13  
présents 12 (+ 1 pouvoir)  
votants 13

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE DEUX JUILLET** à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

**Étaient présents :** M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Christophe BISI ; Mme Christelle POURCEAU ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; Mme Eliane LELONG ; Mme Marine BOUCHARD ; M. Georges BERCY.

**Excusés :**

Mme Sylvie LEMOINE (Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

M. Jean de FONTANGES a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil d'administration ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** le rapport du Président.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins des services.

Après avoir délibéré ;

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et d'adopter les modalités de mise en œuvre du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2026 :**

- Création d'un poste cadre d'emploi des agents sociaux à temps non complet 25h/ semaine.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 13

Voix contre : 0

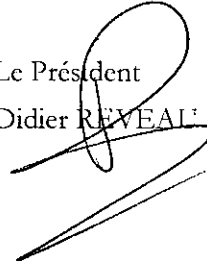
Abstentions : 0

Le secrétaire de séance  
Jean de FONTANGES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. de Fontanges', with a stylized flourish at the end.

Pour copie conforme

Le Président  
Didier REVEAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier REVEAL', with a large, sweeping flourish.

*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*